

PROFESSEUR RESSOURCES « TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT » (TND)		
IDENTIFICATION DU POSTE	DESCRIPTION DU POSTE	<i>Dans l'académie, le professeur ressource « troubles du neurodéveloppement » (TND) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN du Service Académique de l'Ecole Inclusive Nord-Est (SAEI), porteur du dossier TND, dont il est un collaborateur direct. Le SAEI est piloté par l'IA-DAASEN en responsabilité du dossier académique Ecole inclusive et coordonné par le Conseiller technique du recteur pour l'Ecole inclusive.</i> Le professeur ressources TND a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants pour les TND : TSA, Dys, TDA et TDI. Il travaille en coopération avec le professeur ressources TSA. Sa mission s'inscrit dans le cadre et les actions de la Stratégie nationale pour les TND 2023-2027. Sa compétence et son action sont départementales.
	MISSIONS	Conseil et accompagnement des enseignants : - Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. - Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TND. - Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage. - Il a pour mission de proposer à l'enseignant de l'élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de cet élève. - Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. - Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND. - Il constitue une ressource pour les équipes éducatives, les pôles ressources de circonscription et les pôles d'appui à la scolarité. Articulation avec les PCO 3/12 ans : Dans le cadre des interventions prévues au titre d'un parcours PCO : - Il facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant. - Il peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignants et les parents. - Il contribue à la mise en cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques. - Il vient en appui aux enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille.

		Intervention en formation initiale et continue : En tant que personne ressource (CF référentiel CAPPEI du BO n°10 du 11-3-2021) : - Il peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information, ou être sollicité pour participer à des formations sur les TND inscrites au plan académique ou départemental de formation en lien avec l'EAFC ou dans le cadre de formations d'initiatives locales, sans préjudice des actions de conseil et d'accompagnement des enseignants, missions prioritaires.
IDENTIFICATION DU POSTE	QUALITÉS SOUHAITÉES	- Capacités relationnelles, - Sens de l'organisation, - Éthique professionnelle, - Capacité à travailler en équipe et avec les partenaires, - Capacité à rendre compte.
	CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES	- Connaissance des troubles du neurodéveloppement et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé, - Connaissance approfondie des besoins des élèves avec des TND, - Connaissance des ressources existantes pour les élèves avec des TND. - Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, - Maîtrise des outils numériques, - Capacité à inscrire son action dans une dynamique académique déclinant une politique publique nationale.
	PROFIL ET CONDITIONS REQUISES	• Professeur des écoles ou instituteur titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS ou CAEI et, cela serait un avantage, du CAFIPEMF. • Avoir une expérience d'enseignant spécialisé en lien avec des parcours de scolarisation d'élèves porteurs de TND. • Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).
	RÉGIME INDEMNITAIRE	• Une lettre de mission annuelle sera élaborée. Elle ouvrira droit à prise en compte des frais de déplacement dans le cadre réglementaire en vigueur. • Régime indemnitaire : -indemnité de fonction particulière -prime grenelle -comme le professeur ressources TSA, indemnité pour mission particulière (4 x taux 1)

CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	PAP : Poste appel à candidature 1 poste 1 personne Poste à avis. Affectation prononcée hors mouvement. L'affectation se fait à titre provisoire la 1ère année.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Recueil des candidatures sur l'application GAC https://portail.ac-reunion.fr/gac du 03/04 au 15/04/2025 Entretien devant une commission de recrutement. Les avis seront classés.
	PILOTES	Sandrine INGREMEAU , IA-DAASEN en charge des lycées et de l'enseignement supérieur, de l'école inclusive et de la continuité éducative. José REMONDIÈRE , IEN SAEI , zone Nord et Est Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30